

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

## COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 15 JANVIER 2015 n° 06/2015

DATE DE CONVOCATION : 9 janvier 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER 2014**

L'an deux mille quinze et le quinze janvier à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

**14 membres présents :** Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Simon WEICKMANN, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

**5 procurations :** Pierre VERA à François CHATELARD, Cédric LIGNON à Claude CODORNIU, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Sébastien GARCIA à Elie PUIG, Bénédicte FOURCAULT à Marie-France MONTOSSON.

**Secrétaire de séance :** Simon WEICKMANN.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Gilbert ESCOMEL, Trésorier Principal de la Trésorerie de Narbonne Agglomération assure la fonction de Comptable de la collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il peut bénéficier d'une indemnité de conseil pour le rôle de soutien et d'aide technique qu'il nous apporte tout au long de l'année, sur la base du décret n°82979 du 19/11/82 et de l'arrêté ministériel du 16/12/83.

Il rappelle que le conseil municipal avait attribué cette indemnité au taux plein et que celle-ci est acquise de principe pour toute la durée du Mandat Municipal.

Il précise enfin que cette indemnité peut être modifiée ou supprimée par délibération motivée. Pour l'exercice 2014, la somme s'élève à 530.24 €.

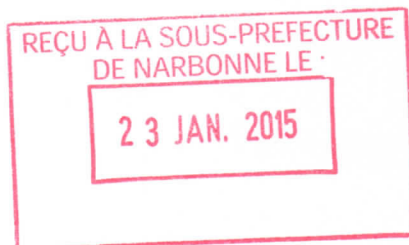
### Le Conseil Municipal

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,  
DECIDE d'allouer l'intégralité de la somme calculée pour le comptable du Trésor soit 530.24€.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
de Narbonne, le 23/1/15  
et de sa publication le 4/2/15



Claude CODORNIU